

Syndicat Unitaire de l'Éducation Populaire, de l'action sociale, socioculturelle et sportive EPA-FSU Case Postale n°8 - 8, Place de la Gare de l'Etat 44276 NANTES cedex

2.40.35.96.57 (a): epa@epafsu.org



2018, Jeunesse et Sports à la veille des fêtes : le sapin sans les guirlandes

Le 24 juillet 2018, via deux circulaires de son secrétariat général (n°6029/SG et n°6030/SG) le Premier Ministre a lancé le nouveau cycle d'implosion des services de l'Etat, tant en administration centrale que sur les territoires. Les simulacres habituels de concertation ont eu lieu. Les préfets ont rendu leurs copies. On en est désormais à la phase de décision et aux arbitrages interministériels à opérer pour trancher dans le vif.

Pour les ministères sociaux la réunion interministérielle (RIM) du réseau DRJSCS/DDCS/DDCSPP s'est tenue le 22 novembre. Matignon y aborde de manière frontale l'hypothèse d'un éclatement et d'une disparition des réseaux actuels JSCS et Travail. On savait que la réunion des ministères dits sociaux constituait un regroupement provisoire promis aux fusions et démantèlements. Nous y sommes.

Les scénarios sur la table à découper



Après inventaire, pour le champ Jeunesse et Sports, la ventilation se fera soit vers le ministère de l'Intérieur (les préfectures) ou... l'Education nationale avec ou sans le Sport

Au sein des ministères sociaux, plusieurs arbitrages sont déjà effectués, mais pour le ministère des Sports et la partie « Jeunesse » localisée au ministère de l'Education, <u>le gouvernement doit « mener des travaux complémentaires »</u> sur la base de trois scénarios de découpe à combiner :

- Intégration des équipes en charge des politiques de jeunesse autour du service civique, du nouveau service national universel :
 - Soit au sein de nouvelles DDI intitulées direction départementale de l'insertion et de la cohésion sociale (DDICS) réunissant les actuelles DDCS et les UT des Directe
 - Soit dans les services territoriaux du MEN
- La compétence « vie associative » pourrait être rapprochée soit auprès des préfectures, soit auprès des services territoriaux du MEN
- Réorganisation des équipes en charge du sport au regard de la revue des missions (c'est-à-dire après expertise de chaque mission) soit vers les services territoriaux du MEN, soit vers les ARS, soit vers les CREPS ou auprès du préfet, ou encore vers un délégué territorial de l'agence du sport s'il est décidé d'en créer un.

En clair ces trois scénarios départementaux qui oscillent entre les préfectures et le MENJ pour la « jeunesse et la vie associative » et entre les préfectures, l'ARS, les CREPS, le MENJ ou une antenne d'Agence pour le Sport signent la fin des DDCS.

Pour le niveau régional tout va dépendre des arbitrages sur les allègements et modifications de missions mais les DR(D)JSCS disparaîtront

Les propositions des préfets au niveau régional dégagent un choix préconisant :

• Fusion des DIRECCTE et des DRJSCS reformatées compte tenu des abandons ou des évolutions de missions. Cependant le plan « pauvreté » devra avoir une fonction de pilotage identifiée auprès du préfet de région.

Pour le niveau départemental, création d'une DDICS (direction départementale de l'insertion et de la cohésion sociale)

- Scenario 1: Une DDICS (fusion actuelles DDCS et UT DIRECCTE) + une DDPP + une DDT/M
- Scenario 2 : Une DDICS élargie aux missions « PP » pour avoir deux DD de taille relativement comparable DDICS/PP et DDT.

En fonction des arbitrages, tout ou partie de ce qui subsiste du champ JS pourrait encore figurer dans les prochaines DDICS ou au contraire en disparaître.

Arbitrages sur les missions justifiant les scénarios

Sport

Missions formations Sport → transfert de ces missions à l'Education Nationale ou aux CREPS. Ce transfert doit s'accompagner d'une diminution du nombre de catégories de diplômes, et d'un allègement des jurys. Par ailleurs la mission de formation doit être externalisée. En clair les profils actuels de formateurs en établissements n'ont plus lieu d'être maintenus.

La mission sport/santé doit être transférée aux ARS.

Le pilotage des politiques sportives, sport de haut niveau, promotion du sport pour le plus grand nombre → Agence du sport (déclinaison locale, conférence des financeurs...)

Le contrôle technique des installations → externalisé

Jeunesse

Missions formations JEP → transfert de ces missions à l'Education Nationale (ou aux CREPS en fonction des choix). Diminution du nombre de catégories de diplômes, allègement des jurys. Mission de formation externalisée...

Vie associative, éducation populaire, jeunesse : alléger la mission de soutien et transfert soit au MENJ (services territoriaux) soit en Préfecture.

Dans leur globalité les missions Sport et JEP (niveau départemental et régional) sont vouées au transfert ce qui justifie la disparition des DDCS et DR(D)JSCS actuelles, confirmée par les démantèlements du champ cohésion sociale.

Cohésion sociale

Suivi maisons départementales des personnes en situation de handicap (MDPH) → ARS

Famille \rightarrow **CAF**

Suivi des établissements accueillant des personnes vulnérables → départements

Agrément des services à la personne →départements

Formation- certification → universités

Autres missions à expertiser → revue des missions DIRECCTE



Tout ceci confirme la cohérence de notre lecture initiale : le pôle interministériel des ministères dits sociaux est un ensemble voué aux démantèlements et aux destructions massives d'emplois par réduction des missions et repli sur le réglementaire.

La lutte syndicale UNSA/FSU/CGT dans le champ JS a différé la détérioration. Elle a malgré tout préparé un rebond possible et explique les « travaux complémentaires ».

Emploi public / Masse salariale à redéployer

La RIM JSCS du 22 novembre a diagnostiqué le volume d'emplois « affaires sociales, Jeunesse et Sports au plan départemental concerné par la réorganisation, les transferts et les externalisations : 6 600. La ventilation est approximativement de 2 500 en DDCS, 3 500 en DDCSPP et 600 pour les ex DDCS rattachées aux DRJSCS et traitant du niveau départemental.

Au niveau régional les effectifs Affaires sociales/Jeunesse et Sports comptabilisent plus de **5 000 personnes** (CTR et CTN compris).

Le volume total d'emplois concerné est donc d'environ 11 500. Il cible les effectifs résiduels des ex DDASS/DRASS et DDJS/DRJS.

Les ministères sociaux (ASS/JS) représentent 71,5% du volume d'emplois en DDCS et 29,2% en DDCSPP où les services vétérinaires sont majoritaires. Ce faible effectif devient un argument pour éclater encore plus les missions et justifier des mutualisations.

Préconisations préfectorales spécifiques de réduction JSCS

Dans un proche avenir (avant création des DDICS par fusion des DDCS et UT DIRECCTE) on aurait suite aux propositions des préfets les décisions suivantes émanant du secrétariat général du gouvernement (SGG) :

- Fusion des DDCSPP du Cher et de l'Indre en Unité départementale unique avec siège dans un département et annexe dans l'autre (même scénario pour les DDT de ces départements). Cette UD deviendrait ultérieurement DDICSPP unique.
- Création d'une DDI unique en Dordogne par fusion à la DDT non seulement de la DDCSPP mais aussi des UT DREAL et DRAC. Après expertise des missions actuelles de ces UT et de la DDCSPP seraient ventilées pour partie à la DDI unique, ou à la préfecture, ou seraient versées au niveau régional (nouvelle DR DRJSCS/DIRECTTE, DREAL ou DRAC).
- Fusion DDCS et DDPP et création d'une **DDCSPP dans la Drôme, le Gard et les Pyrénées Orientales.**

La priorité à l'échelon départemental voulue par le gouvernement se traduit une « consolidation nécessaire » des capacités d'action des préfets de départements sur « l'insertion au sens large ».



C'est ainsi que les futures DDICS auraient à concentrer leurs missions sur l'hébergement et le logement, les migrants, la lutte contre la pauvreté en lien avec la préfecture, la politique de la ville, l'égalité femme/homme... Le sport disparaît. La place de la Jeunesse, du service civique et du service national universel n'est pas encore arbitrée. Elle sera soit dans ces futures DDICS, soit dans des services territoriaux du MENJ. Mais une chose apparaît actée: il appartiendra aux PTP/inspecteurs subsistant dans ces services (DDICS ou MENJ) de mettre en œuvre ces missions/programmes. Le doute n'est plus permis.

La prise en compte de seuils démographiques est posée pour constituer soit des DDICS, soit des DDICSPP. Il est question de porter les seuils de 400 000 à 1 000 000 d'habitants pour servir la « décroissance des effectifs » et la mutualisation des secrétariats généraux et fonctions support (sous la coupe des SGAR et de leurs nouveaux BOP).

La nasse est évidente, la logique toujours la même : moins de fonction publique solidaire, moins de services publics, moins d'emploi public, toujours plus d'initiative privée avec des droits réduits pour les salariés comme pour les « usagers » devenant des « clients » face à des prestataires de services. Le mouvement associatif (réseau de l'économie sociale et solidaire) devrait pouvoir s'y retrouver avec des parts de marché assurées ou à conquérir sur les nouveaux espaces ouverts par le SNU par exemple.

Quelle stratégie ? Quel positionnement syndical ? Quel rebond possible ?

Le mandat d'EPA – par compromis recherché avec les autres syndicats demandant le rattachement JS à un pôle interministériel éducatif – est de revendiquer la réunion Jeunesse ET Sports au sein d'une entité autonome (ministère ou secrétariat d'Etat). Cette autonomie ministérielle retrouvée grâce à la réunification J&S, au sein d'un pôle interministériel éducatif avec le MEN, l'enseignement supérieur, et d'autres composantes éducatives et culturelles, revendique une gestion RH commune via la DGRH de l'Education. Mais le big bang annoncé pour la gouvernance du sport, la disparition des DRJSCS et DDCS/PP est à examiner avec pleine lucidité: un ministère de le la Jeunesse, comme un ministère des Sports c'est mort. Du moins avec ce gouvernement et plus avant dans ce quinquennat.



Les personnels, comme les syndicats – qui sont toujours très représentatifs avec des taux d'adhésion et de participation aux élections professionnelles au-dessus de la moyenne – doivent réviser leur mandat face à un chamboule-tout d'autant plus imprévisible que rien n'est concerté, rien n'est discuté, tout est imposé.

D'évidence, il convient de se donner les moyens d'échanges sur les lieux de travail (heures d'infos intersyndicales), pour acter des convergences comme pour vérifier des divergences. Globalement, la réunion Affaires Sociales/Jeunesse et Sports n'a pas fonctionné dans les services ; pour des raisons diverses liées à des cultures professionnelles différentes et des organisations du travail éloignées. Les questions éducatives ne recouvrent pas les problématiques de l'action sociale. Mais nos sorts sont liés. Il faut en débattre et évaluer les confluences d'actions possibles.

Relancer l'intersyndicale JS sur le pôle éducatif

Il peut y avoir plus que des nuances d'appréciation et d'attentes au sein même de l'intersyndicale sur la forme à prendre du rattachement au pôle éducatif. Mais à la lecture de la situation, pour EPA, l'intersyndicale sur le pôle éducatif doit être relancée sur des bases claires, actualisées. Il nous faut vérifier les compatibilités des projets syndicaux et les confronter aux réalités et projets du gouvernement.



Le seul scénario qui soit en mesure de préserver la mission éducative Jeunesse et Sports, sa raison d'être en tant que service public de l'Etat, est un rattachement plein et entier au MEN, avec ou sans secrétariat d'Etat dédié. Toutes les missions éducatives du sport hors de l'Ecole, toutes les missions éducatives JEP doivent trouver leur place dans un pôle d'éducation tout au long de vie pleinement reconnu.

C'est tout simplement revenir aux sources de la création du ministère Jeunesse et Sports.

L'hypothèse d'un rapprochement avec les services du ministère de l'Education Nationale est clairement posée. Travaillons dans l'unité syndicale la plus large sur les conditions de ce rattachement. Car finir en préfecture est une négation complète des principes déontologiques attachés à nos statuts. Ce serait céder à la logique destructrice d'AP 2022.

Certes résumer les programmes JEP à un service civique problématique ou un service national universel auquel EPA est opposé pour de multiples raisons n'a rien d'enthousiasmant. Mais au sein du MEN la raison d'être éducative constitue un point d'appui pour dépasser une situation mortifère. En préfecture il n'y aurait aucune marge de manœuvre.

Pour EPA le Sport, la Vie Associative, la Jeunesse, l'Education Populaire doivent être rattachées aux services du ministère de l'Education nationale.

Au plan national, la DJEPVA et la Direction des Sports doivent être intégrées au MENJS avec un.e secrétaire d'Etat délégué.e, et un BOP identifié.

En régions (ou académies) les services de la Jeunesse comme des Sports doivent être placés auprès des rectorats au sein d'entités identifiées SPORT et JEP. La filière administrative du MENJS a pleine compétence pour en constituer la logistique. Les corps d'inspection JS sont à préserver sur des statuts similaires à ceux de l'Education Nationale.

En départements des antennes JS sont à préserver au sein des services du MENJS avec des missions d'accueil des publics (comme au niveau régional).

Dans chaque région, le ou les CREPS doivent être renforcés dans leur mission de formation qui en aucun cas ne doit être externalisée. L'externalisation, chère au mouvement associatif, engendrerait à très court terme la fin des CREPS doublée de la mise en concurrence des associations sur le « marché » de la formation.

QUITTER LES DDI ACTUELLES, NE PAS INTÉGRER CELLES À VENIR EST UNE CONDITION PREMIÈRE POUR NE PAS DISPARAÎTRE EN PRÉFECTURE.

NON À LA FUSION DES DIRECCTE ET DES DRJSCS
OUI À L'INTÉGRATION Jeunesse ET Sports
DANS LES SERVICES ACADÉMIQUES POUR SERVIR
LA MISSION D'ÉDUCATION COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE

